

# Le Cercle des éditeurs

## Charte

Le Cercle des éditeurs contribue à créer dans les pays en développement un secteur de l'édition viable, mondialement connecté et efficace. Cette initiative, lancée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), vise à promouvoir le transfert de connaissances, à favoriser le renforcement des compétences et à améliorer les normes professionnelles, en s'appuyant sur un cadre juridique solide.

Le rôle de l'édition dans le développement social, économique et culturel revêt une importance considérable au niveau national. Le Cercle des éditeurs se fonde sur des partenariats public-privé et sur les interactions du marché dans le cadre de plateformes informelles des parties prenantes. Il contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations-Unies.

Le Cercle des éditeurs est une structure ouverte, basée sur le volontariat, gratuite et transparente, reposant sur l'intérêt express des signataires. Le Cercle des éditeurs regroupera, sans toutefois s'y limiter, des éditeurs, des auteurs, des institutions gouvernementales et des organismes à but non lucratif, des organisations internationales et des institutions financières et de développement.

Les signataires de la présente charte prennent les engagements suivants :

### OMPI

1. Organiser un forum pour l'échange d'idées, de projets et de contacts;
2. Sensibiliser à l'importance du droit d'auteur dans la mise en place d'un secteur de l'édition viable et efficace;
3. Fournir des conseils d'ordre législatif et de la formation professionnelle;
4. Offrir un point de contact entre éditeurs, auteurs, institutions gouvernementales, organismes à but non lucratif, organisations internationales et institutions financières et de développement.

# Le Cercle des éditeurs

## Charte

### Parties prenantes au niveau international

1. Contribuer au développement d'infrastructures locales en matière d'édition;
2. S'engager dans le développement de solutions de qualité innovantes pour la concession de licences et de mécanismes de coopération avec les éditeurs locaux à travers des partenariats, des programmes d'encadrement ou de jumelage et autres modalités;
3. Favoriser l'échange des meilleures pratiques, la formation et les échanges professionnels, ainsi que des accords de coédition et de codistribution, les joint-ventures et autres projets collaboratifs;
4. Faciliter la participation des éditeurs des pays en développement dans le commerce en ligne et les aider à surmonter les obstacles aux échanges internationaux;
5. Aider à l'établissement de cadres pour la collecte de données sur l'édition de livres.

### Parties prenantes au niveau local

#### Publiques

1. Contribuer à la mise en place d'un cadre juridique équilibré et favorable aux affaires, propre à favoriser la création d'un environnement propice à la production et à la commercialisation des œuvres;
2. Établir des mécanismes efficaces de gestion des droits et veiller au bon fonctionnement des systèmes de rémunération;
3. Faciliter la mise en œuvre de l'initiative à travers des mesures administratives et de politique générale;
4. Déployer les efforts nécessaires afin de lutter efficacement contre le piratage tout en assurant un juste équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des utilisateurs;
5. Stimuler la coopération Sud-Sud afin de tirer pleinement parti des synergies régionales et de réaliser des économies d'échelle.

#### Privées

1. Soutenir le développement de contenus nationaux et de matériels didactiques;
2. Organiser le secteur de l'édition locale pour favoriser sa participation efficace au marché;
3. Veiller au respect des normes professionnelles les plus élevées afin d'assurer le bon fonctionnement des marchés;
4. S'engager dans des partenariats publics-privés et participer à des joint-ventures et autres projets collaboratifs;
5. Développer l'édition dans des formats accessibles et renforcer les compétences des éditeurs dans ce domaine.

## Le Cercle des éditeurs

### Charte

#### Signataire

Nom et qualité du signataire ou de son représentant :

.....

Signature :

.....

Date :

.....

Adresse électronique :

.....

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
P.O.Box 18  
CH-1211 Geneva 20  
Switzerland

Tel: +41 22 338 91 11  
Fax: +41 22 733 54 28

#### Points de contact à l'OMPI:

Dimiter Gantchev: [Dimiter.Gantchev@wipo.int](mailto:Dimiter.Gantchev@wipo.int)  
Sherine Greiss: [Sherine.Greiss@wipo.int](mailto:Sherine.Greiss@wipo.int)